



CERTIFICAT DE DECISION
DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Monsieur Timotéo ABELLAN Maire de la Commune de MARENNES,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) validé le 13 avril 2021,

Vu l'avis joint du SMAAVO, en date du 25 février 2025,

Vu l'avis joint de TOTAL, en date du 27 février 2025,

CERTIFIE qu'il n'y a eu AUCUNE OPPOSITION à la déclaration préalable de :

Nom Prénom : LABRUNE CORALIE

Domicilié : 421 RUE NEUVE 1 LOTISSEMENT LE COLOMBIER 69970 Marennes

Enregistrée sous le numéro : DP0692812500002

Déposée le : 23/01/2025

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 31/01/2025

Nature du projet : Installation d'une piscine coque polyester 6x3x1,48m.

Situation : 421 RUE NEUVE

Parcelle : OC-2561

OBSERVATIONS : /

Ce certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du code de l'urbanisme.
Conformément aux dispositions de l'article R 424-12 du Code de l'urbanisme, le pétitionnaire est informé que la présente décision et le dossier ont été transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr (<http://telerecours.fr/>)

Fait à MARENNES,

Le 04/03/2025

Le Maire,



Timotéo ABELLAN

Mairie de Marennes
Madame Eléonore Morisson
167, rue Centrale
69970 MARENNES

A Simandres, le 25 FEV. 2025

Courrier n° : 2025-030

Objet : Avis concernant la DP0692812500002_BARRIQUAND

Madame,

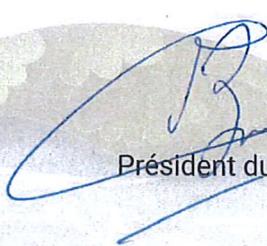
J'ai bien reçu votre demande d'avis concernant la déclaration préalable mentionnée en objet.

Le projet étant situé en zone blanche du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'Ozon (PPRNI) approuvé par arrêté préfectoral le 9 juillet 2008, le pétitionnaire doit fournir, une attestation PCMI14 faite par un architecte ou par un bureau d'études spécialisé dans la gestion des eaux pluviales, qui certifie qu'une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée, qu'elle intègre les contraintes règlementaires du PPRNI, et que le projet la prend bien en compte au stade de conception (article R.431-16 du Code de l'Urbanisme).

Toutefois, cette attestation ne doit être fournie que lorsque la surface imperméabilisée dans le cadre du projet dépasse les 30 m². Or, d'après le plan de masse fourni par le pétitionnaire en date du 24/02/2025, la surface totale de la piscine et des margelles qui l'entoureront sera de 24 m². Suite à ces constatations, l'attestation PCMI14 ne doit pas être fournie et le SMAAVO donne par conséquent un avis favorable à la demande de monsieur BARRIQUAND.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Michel BOULUD



Président du SMAAVO



Raffinage-Chimie

DEPARTEMENT PIPELINES - VIRIAT

TotalEnergies Raffinage France
Département Pipelines Viriat et Stockages
Plateforme de Feyzin
CS 76022
69551 FEYZIN Cedex (France)

Mairie de MARENNES
SERVICE URBANISME
167 rue centrale
69970 MARENNES

Feyzin, le 27 février 2025

V/Réf. : DP 069 281 25 0 0002
N/Réf. : HC12 JB/GT/GM N° 0032-25

OBJET : CANALISATIONS DE TRANSPORT DE PRODUITS BLANCS FEYZIN-OITIER DN 300
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE
PARCELLE : C 2561
DEMANDEUR : J. BARRIQUAND C. LABRUNE – COMMUNE : MARENNES

Madame, Monsieur,

Vous nous avez consulté pour le projet cité en objet et nous vous en remercions.

Ce projet est situé à environ 65 mètres de nos canalisations dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

La réglementation actuellement applicable aux canalisations de transport et à leur environnement, ne s'oppose pas à la réalisation du projet tel que décrit dans les documents qui nous ont été transmis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

L'ingénieur Pipelines

Grégory MERLIN

La Chef de Département Pipeline, Viriat
et Stockages

Gabriela TORRES

DocuSigned by:
Grégory MERLIN
1F54768CF8864D2...

DocuSigned by:
Gabriela TORRES
95FF91BA4E8B439...

« Cette lettre est destinée uniquement au destinataire mentionné et/ou son service et ne pourra être divulguée à des tiers ou via internet que moyennant accord préalable et écrit de son auteur. Elle pourra cependant être divulguée sous forme papier sans son accord dans le cadre d'une procédure (administrative) légale aux intervenants de ladite procédure ».

